

CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du mercredi 14 novembre 2007

Présidence de Monsieur Pierre-William LOUP, Président

Concerne : Préavis 17/2007 PLAN DIRECTEUR LOCALISE DES BOVERATTES (PDL) – PLAN PARTIEL D'AFFECTATION DES BOVERATTES (PPA) et son règlement (RPPA)

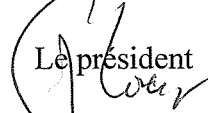
LE CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

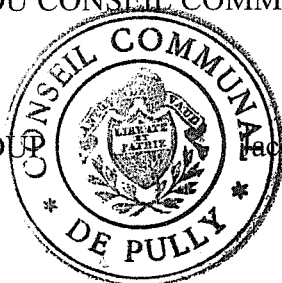
- vu le préavis municipal N° 17-2007 du 3 octobre 2007,
- entendu le rapport de la Commission permanente d'urbanisme,

décide

- 8.1 d'adopter le Plan directeur localisé (PDL) des Boverattes avec l'ensemble des modifications qui lui sont apportées et d'amender le Plan directeur localisé (PDL) par la suppression du 4 chapitre de l'article 5 à savoir (*Restriction du nombre de places de stationnement en prenant au maximum 1 place pour 100 m2 de SBP*) ;
- 8.2 d'adopter la modification du Plan général d'affectation (PGA) dans le secteur stratégique g. « le quartier des Boverattes », le Plan partiel d'affectation (PPA) des « Boverattes », et le Règlement spécial du plan partiel d'affectation (RPPA) ;
- 8.3 d'approuver l'ensemble des modifications décrites sous chiffre 5.7. apportées au PPA et à son règlement spécial ;
- 8.4 de lever l'ensemble des remarques et oppositions qui se sont manifestées durant l'enquête publique concernant le PDL, le PPA et le RPPA, en approuvant les propositions de réponse de la Municipalité décrites sous chiffres 5.4 et 5.5.

Pour le BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

Le président

Pierre-William LOUP



La secrétaire

Jacqueline VALLOTTON

Pully, le 15 novembre 2007